


LP INVEST SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 rue Pierre Durand 27140 GISORS
949 305 882 RCS EVREUX

*Certifiés conformes
le 30/10/2024*


DÉCISIONS UNANIMES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le soussigné :

Monsieur Brice LACHAUD, né le 24 novembre 1981 à Saint-Nazaire (44), demeurant 8 rue du Chaud Soleil à DANGU (27720), marié sous le régime de la séparation de biens à Madame Elodie MORVILLIERS, née le 1^{er} mai 1985 à Rouen (76),

détenant les 150 parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société LP INVEST,

agissant en qualité de seul associé de la Société,

A pris, de manière unanime, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du commissaire aux apports,*
- *Approbation d'un apport en nature consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,*
- *Augmentation du capital social de 628 000 euros par apport en nature,*
- *Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture :

- d'un contrat d'apport en date du 15 avril 2024 aux termes duquel Monsieur Brice LACHAUD fait apport à la Société de :
 - o 99 parts sociales de la société CLEMEO, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 12 rue du Bout Lombard à COURCELLES LES GISORS (60240), immatriculée sous le numéro 827 884 537 RCS BEAUVAIS, évaluées à 236 000 euros, soit un montant de 2 384 euros par part.
 - o 1000 actions de la société LPSYTEM, société par actions simplifiée, au capital de 40 000 euros, dont le siège social est sis 12 rue du Bout Lombard à COURCELLES

103

LES GISORS (60240), immatriculée sous le numéro 539 942 946 RCS BEAUVAIS, évaluées à 392 000 euros, soit 392 euros par action,

- du rapport de Monsieur Romain IMHAUS, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés en date du 15 avril 2024,

Approuve cet apport aux conditions stipulées à l'acte d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux apports, décide à titre de rémunération de l'apport approuvé au titre de la première décision d'augmenter le capital social de 628 000 euros pour le porter de 1 500 euros à 629 500 euros, au moyen de la création de 62800 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'apporteur, Monsieur Brice LACHAUD, en rémunération de son apport.

Les parts sociales nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de ce jour.

L'Associé unique reconnaît sincère et véritable la déclaration relative à la répartition et à la libération des parts sociales nouvelles faites au contrat d'apport par le président et l'apporteur.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, l'Associé unique constate que l'augmentation de capital est définitivement réalisée et décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

ARTICLE 6 - Apports

L'article est entièrement modifié comme suit :

« *Le capital social est constitué par les apports suivants :*

Lors de la constitution de la société, un apport en numéraire de 1 500 euros :

- *par Monsieur Brice LACHAUD, associé unique, la somme de 1 500 euros,*

Laquelle somme de mille cinq cents euros a été déposée par l'associé conformément à la loi au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Caisse d'Epargne de l'Agence d'EVREUX NAVARRE (27000), ainsi qu'en atteste le certificat de ladite banque.

Par décisions des associés en date du 15 avril 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 628 000 euros par apport effectué par Monsieur Brice LACHAUD de 99 parts sociales de la société CLEMEO, société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 12 rue du Bout Lombard à COURCELLES LES GISORS (60240), immatriculée sous le numéro 827 884 537 RCS BEAUVAIS,

LB

évaluées à 236 000 euros, soit un montant de 2 384 euros par part, d'une part, et 1000 actions de la société LPSYTEM, société par actions simplifiée, au capital de 40 000 euros, dont le siège social est sis 12 rue du Bout Lombard à COURCELLES LES GISORS (60240), immatriculée sous le numéro 539 942 946 RCS BEAUVAIS, évaluées à 392 000 euros, soit 392 euros par action, d'autre part.

ARTICLE 7 - Capital social

« Le capital social est fixé à six cent vingt-neuf mille cinq cents (629 500) euros.

Il est divisé en soixante-deux mille neuf cent cinquante (62950) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites, et de même catégorie. »

L'Associé unique déclare que les 62 950 actions représentant le capital social ont été souscrites en totalité par lui, qu'elles sont toutes libérées intégralement.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Gisors, le 15/10/2024.

Monsieur Brice LACHAUD

